



Le lundi 18 décembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 8 décembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (34) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, Mme Brigitte DION, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU.

Excusé(s) (9) : Mme Mylène WUNSCH. Mme Florence PETIPEZ ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, M. Dominique TOURRES ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, M. Jean-Paul BISIAUX ayant donné procuration à Mme Brigitte DION, M. Charles-Henri BALSAN ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Philippe SIMONET, M. Michel GEORJON ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Jean-François MEMIN.

Délibération affichée et  
exécutoire le : 20/12/2023

### **3 : Ajustement de provisions pour créances douteuses 2023**

Vu les articles L. 2321-2 et R. 2321-3 du CGCT,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2021-272 du 09 novembre 2021,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2022-219 du 08 novembre 2022,

Considérant qu'il ressort des délibérations ci-dessus visées que les provisions constituées par la ville au 1<sup>er</sup> janvier 2023 afin de couvrir les créances douteuses s'élevaient pour le budget principal à :

- 5 135,18 € s'agissant des restes à recouvrer hors maison des syndicats
- 1 497 124,60 € s'agissant spécifiquement des titres émis à l'encontre des occupants de la maison des syndicats

#### **➤ Utilisations et reprises sur provisions constituées au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Considérant les créances à admettre en non-valeur et les créances éteintes qui s'établissent à 45 869,72 € pour le budget principal, il est proposé d'opérer les reprises conformément au tableau ci-dessous.

Budget	objet	Nature	Montant de la provision constituée au 01/01/2023	Utilisation / reprises	
Principal	Créances douteuses	7817	5 135,18 €	5 135,18 €	en couverture des non valeurs
Principal	Contentieux syndicats	7817	1 497 124,60 €	0,00 €	
Principal	Contentieux fiscalité forum - produit 2022	7815	0,00 €	0,00 €	
	<b>total</b>		<b>1 502 259,78 €</b>	<b>5 135,18 €</b>	

➤ **Abondement de provisions déjà constituées et constitution de provisions nouvelles**

Considérant la coordination intervenue avec le Chef du service de gestion comptable de Châteauroux pour la détermination des créances douteuses à provisionner (hors créances liées à l'occupation de la maison des syndicats), qui évalue le stock de créances présentant un risque notoire d'irrécouvrabilité à 28 579,78 € pour le budget principal soit une provision à constituer de 14 289,89 € au taux de 50 %.

Considérant ensuite l'occupation de la Maison des Syndicats par diverses organisations au titre de la Châteauroux pour la détermination des créances à provisionner à 1 532 249,80 €, soit un abondement de 35 125,20 € de la provision constituée au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Considérant enfin l'ouverture d'une procédure contentieuse suite à la décision de la commune du Poinçonnet de résilier unilatéralement pour motif d'intérêt général la convention de 1964 organisant les reversements de fiscalité découlant de la zone d'Anvaux. Sans préjudice des décisions de justice à intervenir dans ce dossier, il est proposé de constituer une provision à quotité de 100 % des sommes en jeu, soit 172 732 €.

Budget	objet	Nature	Constitution abondement		Solde prévisionnel au 31/12/2023
Principal	Créances douteuses	6817	14 289,89	en couverture des créances douteuses	14 289,89 €
Principal	Contentieux syndicats	6817	35 125,20	en couverture des créances douteuses	1 532 249,80 €
	<i>sous total 6817</i>		49 415,09		1 546 539,69 €
Principal	Contentieux fiscalité forum - produit 2022	6815	172 732,00	en couverture du risque contentieux	172 732,00 €
	<b>total</b>		<b>222 147,09</b>		<b>1 719 271,69 €</b>

Il est proposé au Conseil municipal d'opérer une reprise de provisions égale à 5 135,18 € sur le budget principal au compte 7817 à hauteur des admissions en non-valeurs et de constituer le complément de provision nécessaire soit 45 419,09 € au compte 6817 et 172 732 € au compte 6815 ;

Suite à une discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à la majorité des votes exprimés. (2 contre, 1 abstention(s))

Le Maire,

La Secrétaire de séance

M. Gil AVÉROUS

Mme Catherine RUET

